

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B186-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B186

OBJET : Politique culturelle - "Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education" - Nouveau plan de dotation en capital au titre des exercices 2014/2015/2016

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN
Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique: Politique Culturelle

Objet : « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education » - Nouveau plan de dotation en capital au titre des exercices 2014/2015/2016

Information du Bureau

Pour sa première année de fonctionnement, de septembre 2012 à août 2013, le Mémorial des Milles a accueilli 58 000 visiteurs dont 13 000 scolaires.

Si ces chiffres sont satisfaisants et en progression, ils restent en dessous des prévisions et la Communauté a été sollicitée par une lettre en date du 7 février 2014 afin de contribuer à un équilibre financier pérenne du site du Mémorial.

La CPA ayant décidé de financer depuis 2009 le fonctionnement du Mémorial au moyen de dotations en capital annuelles et non consommables d'un million d'euros, il vous est donc proposé le principe d'une dotation complémentaire au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

A terme, le montant total des dotations non consommables en capital de la CPA procurera des intérêts financiers équivalents à la dotation de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix prévue initialement par la Fondation.

Exposé des motifs :

Le 19 octobre 2007, la CPA s'est résolument engagée aux côtés de l'Association « Mémoire du Camp des Milles » pour participer à la création d'un lieu de mémoire, d'éducation et de culture sur le site de la Tuilerie des Milles à Aix-en-Provence.

Ainsi, par délibération du Conseil du 26 juin 2008, la Communauté du Pays d'Aix a adopté le principe de son adhésion à la Fondation « Mémoire du Camp des Milles » en cours de constitution, et de sa participation à ses instances décisionnaires. Depuis, la «Fondation du Camp des Milles: Mémoire et Education», a été reconnue d'utilité publique par décret du premier Ministre en date du 25 février 2009.

La Fondation a pour but principal de poursuivre, avec les mêmes partenaires, l'opération engagée par l'Association « Mémoire du Camp d'Aix- les Milles », et de gérer le Mémorial inauguré en septembre 2012.

Le Camp des Milles fut le principal camp d'internement, de transit et de déportation de la région sud-est, et reste le seul camp français encore intact et visitable. 10 000 personnes de 27 nationalités y furent internées, parmi lesquels 2500 hommes, femmes et une centaine d'enfants juifs qui furent déportés vers Auschwitz via Drancy.

L'ambition du Mémorial du Camp des Milles est d'éveiller la responsabilité des visiteurs face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, de l'intolérance et du fanatisme. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, une réalisation pédagogique innovante dans un lieu de mémoire.

La Communauté du Pays d'Aix a validé sa participation à un plan de financement de l'investissement prévisionnel à hauteur de 1 500 000€ en 2007, en partenariat avec les autres collectivités territoriales (Ville d'Aix en Provence, Département des Bouches du Rhône, Région Provence Alpes Côte-d'Azur) et à l'Etat.

La C.P.A. a par ailleurs soutenu le fonctionnement de la structure de préfiguration dès 2003.

A partir de l'exercice 2009, par délibération n°2009_A189 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009, la dotation en capital, non consommable, de la Fondation du camp des Milles a remplacé les subventions en fonctionnement. En effet, les collectivités territoriales ont la capacité de doter en capital les fondations reconnues d'utilité publique. Les sommes nécessaires à ces dotations sont prélevées en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des apports de la CPA à l'association et à la Fondation du Mémorial des Milles en fonctionnement et en investissement.

Année	Montant	Délibération
Association/2003 (Etudes de programmation)	15 000 €	2003 A080 du 16.05.2003
2004 (fonctionnement)	100 000 €	2004 A160 du 25.06.2004
2005	0	
2006 (fonctionnement)	80 000 €	2006 A144 du 22.06.2006
2007 (fonctionnement)	80 000 €	2007 A318 du 19.10.2007
(investissement)	300 000 €	
2008 (fonctionnement)	50 000 €	2008 B369 du 07.11.2008
(investissement)	600 000 €	2008 A062 du 26.06.2008
2009 / Fondation (investissement)	600 000 €	2009 A189 du 23.10.2009
(dotation capital)	1 000 000 €	
2010/ Fondation (dotation capital)	1 000 000 €	2010 A156 du 01.12.2010
2011/ Fondation (dotation capital)	1 000 000 €	2011 A160 du 3.11.2011
2012	0	
2013 /Fondation (dotation capital)	1 000 000 €	2013 A213 du 29.11.2013
investissement	289 000 €	

Pour sa première année de fonctionnement, de septembre 2012 à août 2013, le Mémorial des Milles a accueilli 58 000 visiteurs dont 15 000 scolaires.

Si ces chiffres sont satisfaisants et en progression, ils restent en dessous des prévisions et la Communauté est sollicitée par la Fondation afin de contribuer à un équilibre financier pérenne du site.

La CPA ayant décidé de financer depuis 2009 le fonctionnement moyen d'une dotation en capital de 4 M€, Il vous est proposé de décider le principe d'une dotation complémentaire au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

A terme, le montant total des dotations non consommables en capital de la CPA procurera des intérêts financiers équivalents à la dotation de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix prévue initialement par la Fondation.

Le montant de cette dotation pluriannuelle, ainsi que ses modalités d'attribution, fera l'objet d'une étude financière des services qui permettra de présenter une délibération à un prochain Conseil Communautaire.

Ces dotations en capital sont inscrites à l'actif du bilan de l'association. La Fondation et son commissaire aux comptes ont certifié que seuls les intérêts dégagés par le placement de ce fonds de dotation serviront au fonctionnement de l'équipement.

Par ailleurs, il est important de constater que la Fondation pour la Mémoire de la Shoah a doté la Fondation à hauteur de 1M/€ et la Caisse d'Epargne de 500 000€.

La dotation en capital de la Fondation du Camp des Milles permet à la Communauté du Pays d'Aix de ne pas abonder chaque année au fonctionnement de la Fondation et du Mémorial des Milles par des subventions récurrentes prises sur la section de fonctionnement. Les autres collectivités territoriales et l'Etat attribuent, quant à eux, des subventions de fonctionnement annuelles à la Fondation du Mémorial des Milles.

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004-A160 du Conseil communautaire du 25 juin 2004 relative à la première subvention de fonctionnement pour la structure de préfiguration de l'équipement ;

VU la délibération n°2007-A318 du Conseil communautaire du 19 octobre 2007 relative à la première subvention d'investissement pour la structure de préfiguration de l'équipement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A189 du 23 octobre 2009 relative à la création d'une dotation en capital à la «Fondation du Camp des Milles : mémoire et éducation» et l'adhésion de la CPA au conseil d'administration de la Fondation reconnue d'utilité publique ;

VU l'avis de la commission culture du 05 février 2014 ;

Dispositif

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **PRENDRE ACTE** du principe d'une dotation en capital non consommable versée à la Fondation du Camp des Milles pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;

OBJET : Politique culturelle - "Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education" - Nouveau plan de dotation en capital au titre des exercices 2014/2015/2016

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014